

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

**GARD**

**NÎMES**

CATHEDRALE NOTRE-DAME ET SAINT-CASTOR

ACCROCHAGE DU TABLEAU DE *L'ASSOMPTION DE LA VIERGE*  
DE NICOLAS MIGNARD

OBJET CLASSE AU TITRE DES MONUMENT HISTORIQUES EN 1913

REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES – OCCITANIE

HOTEL DE GRAVE

5, RUE DE LA SALLE - L'ÉVÊQUE

CS 49 020 – 34 967 MONTPELLIER CEDEX 2

## TABLE DES MATIERES

- 1. OBJET DE LA CONSULTATION – DISPOSITIONS GENERALES ..... 3
  - 1.1. Objet du marché ..... 3
  - 1.2. Maître d’ouvrage : ..... 3
  - 1.3. Renseignements : ..... 3
- 2. OBJET DE LA CONSULTATION – DISPOSITIONS PARTICULIERES ..... 3
  - 2.1. Forme du marché : ..... 3
  - 2.2. Allotissements : ..... 3
  - 2.3. Variantes : ..... 3
  - 2.4. Sous-traitance : ..... 4
  - 2.5. Tranches : ..... 4
  - 2.6. Lieu de réalisation de la prestation (obligatoire) : ..... 4
- 3. MODALITES DE LA CONSULTATION ..... 4
  - 3.1. Publicité : ..... 4
  - 3.2. Délai de validité des offres : ..... 4
  - 3.3. Durée et délai d’exécution du marché : ..... 4
  - 3.4. Forme juridique de l’attributaire : ..... 4
  - 3.5. Pièces constitutives du Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) : ..... 4
  - 3.6. Qualification des entreprises : ..... 5
  - 3.7. Visite préalable ou aller-voir : ..... 5
  - 3.8. Présentation des candidatures et des offres : ..... 5
  - 3.9. Critères de jugement des offres : ..... 5
  - 3.10. Négociation : ..... 5
  - 3.11. Pièces constitutives du marché : ..... 6
  - 3.12. Forme administrative de la commande : ..... 6
  - 3.13. Facturation : ..... 6
  - 3.14. Conditions d’envoi et de remise des offres : ..... 6
  - 3.15. Retrait du DCE : ..... 6
  - 3.16. Dépôt de l’offre ..... 6
  - 3.17. Gestion des hors délai ..... 6
  - 3.18. Signature électronique ..... 7
  - 3.19. Format des fichiers et anti-virus ..... 7

|   |                                  |
|---|----------------------------------|
| DRAC Occitanie - Nîmes<br>Cathédrale Notre-Dame et Saint-Castor<br>Tableau <i>Assomption de la Vierge</i> | <b>Règlement de Consultation</b> |
|---|----------------------------------|

## 1. OBJET DE LA CONSULTATION – DISPOSITIONS GENERALES

### 1.1. OBJET DU MARCHE

#### **Accrochage du tableau de *L'Assomption de la Vierge* de Nicolas Mignard, dans la cathédrale Notre-Dame et Saint-Castor à Nîmes, Gard (30)**

### 1.2. MAITRE D'OUVRAGE :

Direction régionale des affaires culturelles Occitanie  
Siège de Montpellier, 5, rue Salle l'Evêque - CS 49020  
34967 MONTPELLIER Cedex 2  
représenté par : Michel ROUSSEL, directeur

### 1.3. RENSEIGNEMENTS :

- maîtrise d'œuvre : Monsieur Pierre-Jean TRABON, Architecte en Chef des Monuments Historiques ; 12bis, Bd de la République, 12 000 RODEZ, Tél : 09 71 20 27 89 ; 2, Rue Marceau, 34 000 MONTPELLIER, Tél : 04 67 63 87 89 ; Mel contact@trabon-acmh.fr
- contrôle scientifique et technique : Nicolas BRU, conservateur du patrimoine ; Conservation régionale des Monuments historiques, Direction régionale des affaires culturelles Occitanie, Siège de Montpellier, 5, rue Salle l'Evêque - CS 49020, 34967 MONTPELLIER Cedex 2 ; Tel. 04 67 02 32 81 ; Mel. nicolas.bru@culture.gouv.fr

## 2. OBJET DE LA CONSULTATION – DISPOSITIONS PARTICULIERES

### 2.1. FORME DU MARCHE :

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée ouverte en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3° du Code de la commande publique.

Le marché appartient à la catégorie de services spécifiques suivante :

- Services récréatifs, culturels et sportifs. Code CPV 92522200-8. Services de conservation des monuments historiques.

### 2.2. ALLOTISSEMENTS :

La prestation est dissociée en deux lots :

- Lot n°1 : Socleur - Conservateur - Restaurateur
- Lot n°2 : Eclairage

### 2.3. VARIANTES :

Sans objet.

Les concurrents doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation. Les variantes à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées.

|   |                                  |
|---|----------------------------------|
| DRAC Occitanie - Nîmes<br>Cathédrale Notre-Dame et Saint-Castor<br>Tableau <i>Assomption de la Vierge</i> | <b>Règlement de Consultation</b> |
|---|----------------------------------|

2.4. SOUS-TRAITANCE :

Autorisée sous réserve de la production de justificatifs de qualification.

2.5. TRANCHES :

Sans objet

2.6. LIEU DE REALISATION DE LA PRESTATION (OBLIGATOIRE) :

Cathédrale Notre-Dame et Saint-Castor de Nîmes, Place aux herbes, 30000 Nîmes

3. MODALITES DE LA CONSULTATION

3.1. PUBLICITE :

Obligatoire :

- publicité élargie sur les organes dématérialisés du maître d'ouvrage
- durée : 30 jours entre le lancement et la clôture de la consultation.

3.2. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :

120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

3.3. DUREE ET DELAI D'EXECUTION DU MARCHE :

Le marché est passé pour la durée des prestations et prendra fin suite à la livraison et l'admission des prestations.

Le C.C.T.P. définit le calendrier prévisionnel d'exécution des prestations.

3.4. FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTAIRE :

Si l'attributaire du marché est un groupement, le mandataire est solidaire de l'exécution des prestations des autres membres du groupement. Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements.

3.5. PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (D.C.E.) :

- Règlement de consultation (R.C.)
- Rapport de présentation
- Calendrier des travaux
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.T.P.)
- Cadre de Décomposition du prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.)

|   |                                  |
|---|----------------------------------|
| DRAC Occitanie - Nîmes<br>Cathédrale Notre-Dame et Saint-Castor<br>Tableau <i>Assomption de la Vierge</i> | <b>Règlement de Consultation</b> |
|---|----------------------------------|

- Cadre de Réponse du Mémoire Technique (C.M.T.)
- Acte d'Engagement (A.E.) par lot

### 3.6. QUALIFICATION DES ENTREPRISES :

- Lot 1 : Diplôme de niveau 1 (bac+5) dans le domaine de la conservation- restauration du patrimoine, avec formation dans la manipulation, dépose et repose d'œuvres d'art (les CV et les références de l'équipe encadrante et affectée aux travaux sont demandés dans le C.M.T.)
- Lot 2 : Formation dans la mise en lumière du patrimoine architectural et des œuvres d'art

### 3.7. VISITE PREALABLE OU ALLER-VOIR :

L'entreprise doit attester d'avoir pris connaissance des dispositions du site.

### 3.8. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :

Pièces administratives :

- lettre de candidature (DC1 et DC2)
- A.E. signé et daté
- D.P.G.F. renseigné
- références du candidat (copie des diplômes, cv et liste d'interventions similaires, ou lien url vers une page web)
- le cas échéant, déclaration de sous-traitance (DC4)
- le cas échéant, répartition du prix global et forfaitaire par co-traitants ou sous-traitants

Pièces techniques :

- Cadre de Réponse du Mémoire Technique (C.M.T.), rempli, signé et daté
- Mémoire justificatif ou méthodologique synthétique présentant les conditions de réalisation de la prestation (10 pages maximum), éventuellement complété d'un document détaillant les temps de travail et coûts pour l'ensemble des postes d'intervention

Modalités :

- transmission des offres par voie électronique sur la plate-forme dématérialisée des achats de l'Etat (PLACE)

Nota : un acte d'engagement sera transmis au seul candidat attributaire du marché.

### 3.9. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :

Valeur prix : 30%.

Valeur technique : 70%, dont :

- Moyens humains affectés à l'opération : 20%
- Moyens matériels affectés à l'opération : 35%
- Qualité des matériaux proposés : 15%

### 3.10. NEGOCIATION :

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier, avec les trois offres jugées les mieux disantes.

|   |                                  |
|---|----------------------------------|
| DRAC Occitanie - Nîmes<br>Cathédrale Notre-Dame et Saint-Castor<br>Tableau <i>Assomption de la Vierge</i> | <b>Règlement de Consultation</b> |
|---|----------------------------------|

3.11. PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE :

La liste des pièces figure au C.C.A.P.

3.12. FORME ADMINISTRATIVE DE LA COMMANDE :

Acte d'engagement portant approbation et ordre de service fixant une date de démarrage de la prestation dans la limite du délai de validité de l'offre.

3.13. FACTURATION :

Les modalités financières et de règlement figurent au C.C.A.P.

3.14. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES :

Les offres seront établies en euros et transmises en une seule fois.

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue. L'offre rejetée est effacée des fichiers du pouvoir adjudicateur sans avoir été lue. Le candidat en est informé.

Les candidats appliquent le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils adressent au pouvoir adjudicateur.

Les offres ne peuvent être remises que sur le site de la plateforme interministérielle des marchés publics (PLACE) <https://ww.marches-publics.gouv.fr>

Le soumissionnaire devra se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation

3.15. RETRAIT DU DCE :

Les soumissionnaires peuvent retirer gratuitement le DCE par téléchargement sur la plate-forme dématérialisée PLACE (Plate-forme des achats publics de l'État) : <https://ww.marches-publics.gouv.fr>

Pour accéder aux documents, l'entreprise doit renseigner un formulaire d'identification, et disposer des logiciels permettant de lire les formats électroniques suivants : .pdf, .doc, .xls.

3.16. DEPOT DE L'OFFRE

La date limite du dépôt de l'offre est fixée au : 30/10/2025

3.17. GESTION DES HORS DELAI

L'entrepreneur devra tenir compte de cette date limite pour que l'offre complète même volumineuse parvienne en temps et en heure.

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés ; tout pli qui parviendrait au-delà de la date et heure limite de dépôt sera considéré comme hors délai.

Les plis reçus après la date et l'heure limite de dépôt ne sont pas ouverts et sont déclarés irrecevables.

|   |                                  |
|---|----------------------------------|
| DRAC Occitanie - Nîmes<br>Cathédrale Notre-Dame et Saint-<br>Castor<br>Tableau <i>Assomption de la Vierge</i> | <b>Règlement de Consultation</b> |
|---|----------------------------------|

3.18. SIGNATURE ELECTRONIQUE

La signature électronique n'est pas obligatoire.

3.19. FORMAT DES FICHIERS ET ANTI-VIRUS

Les fichiers joints à l'offre doivent être convertis pour être lisible par le logiciel Acrobat Reader (.pdf)

Les soumissionnaires s'assureront avant la constitution de leur pli que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.